



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/20
14 avril 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-seizième réunion
Montréal, 9 – 13 mai 2016

PROPOSITION DE PROJET : BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) ONUDI

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS
Bosnie-Herzégovine**

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	APPROUVÉ – RÉUNION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI (principale)	66 ^e	35 % d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2014	3,37 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2014	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				0,51	2,75				3,26
HCFC-142b					0,11				0,11
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés		1,21							1,21

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	4,70	Point de départ des réductions globales durables :	8,17
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	6,58	Restante :	1,59

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,8	0,0	0,2	0,0	0,2	1,2
	Financement (\$ US)	125 930	0	33 170	0	32 100	191 200

VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	4,70	4,70	4,23	4,23	4,23	4,23	4,23	3,06	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	4,70	4,70	4,23	4,23	4,23	4,23	4,23	3,06	s.o.
Financement convenu (\$ US)	ONUDI	Coûts de projet	631 282	0	143 310	0	117 692	0	31 000	0	30 000	953 284
		Coûts d'appui	47 346	0	10 032	0	8 238	0	2 170	0	2 100	69 886
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	631 282	0	143 310*	0	0					774 592
		Coûts d'appui	47 346	0	10 032*	0	0					57 378
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet					117 692					117 692
		Coûts d'appui					8 238					8 238

*10 pour cent du financement retenu conformément à la décision 72/31

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 76^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la troisième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 117 692 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 8 238 \$ US. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC de 2014 et 2015, et le plan de mise en oeuvre de la tranche 2016-2018.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a déclaré une consommation de 3,37 tonnes PAO de HCFC en 2014. La vérification indique une consommation de 2,11 tonnes PAO en 2015. La consommation de HCFC de 2011 à 2015 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Bosnie-Herzégovine (Données 2011-2015 article 7)

HCFC	2011	2012	2013	2014	2015*	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	60,9	73,88	88,73	59,23	37,19	57,15
HCFC-141b	0	0	0	0	0	13,5
HCFC-142b	0	0	3,86	1,72	0,94	0
Total partiel (tm)	60,9	73,88	92,59	60,95	38,13	70,65
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés**	67,73	64,82	30,00	11,00	0	31,55
Total (tm)	128,63	138,7	122,59	71,95	38,13	111,65
Tonnes PAO						
HCFC-22	3,35	4,06	4,88	3,26	2,05	3,14
HCFC-141b	0	0	0	0	0	1,49
HCFC-142b	0	0	0,25	0,11	0,06	0
Total partiel (tonnes PAO)	3,35	4,06	5,13	3,37	2,11	4,70
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés**	7,45	7,13	3,3	1,21	0	3,47
Total (tonnes PAO)	10,8	11,19	8,43	4,58	2,11	8,17

* Données du rapport de vérification présenté au Secrétariat le 2 avril 2016

**Rapport de mise en oeuvre du programme de pays

3. La consommation de HCFC en 2015 a été inférieure de 55 pour cent à la consommation de référence. Cette situation est attribuable à la mise en oeuvre des activités du PGEH, en particulier les projets d'investissement dans les secteurs de l'assemblage des appareils de réfrigération et des mousses, ce qui a fait chuter la demande pour les HCFC.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est à mettre en oeuvre un système d'autorisation et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC a été de 2,11 tonnes PAO en 2015. La vérification a conclu que le pays est conforme aux objectifs de consommation précisés dans l'accord pour 2014 et 2015.

Rapport de mise en oeuvre du programme de pays

5. Dans le rapport de mise en oeuvre du programme de pays 2014, le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a déclaré des données en matière de consommation sectorielle de HCFC qui concordent avec

les données déclarées dans le cadre de l'article 7. Le rapport du programme de pays de 2015 sera présenté d'ici le 1^{er} mai 2016.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a donné suite à une décision du Conseil des ministres sur les procédures visant la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, laquelle vient appuyer un système d'autorisation et de contingentement exécutoire en ce qui a trait à l'importation et l'exportation des HCFC. En août 2015, des amendements à la décision ont été adoptés afin d'y intégrer des autorisations pour les HFC et d'établir une interdiction visant l'importation d'équipements avec des HCFC et des mélanges de HCFC. Une interdiction visant l'importation du HCFC-141b pur (à compter du 1^{er} janvier 2015) ainsi que celle du HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés (à compter du 1^{er} janvier 2016) est déjà en vigueur.

7. Un atelier a été organisé pour discuter de la législation de l' Union européenne en matière de gaz fluoré et de la certification des techniciens en entretien. Une liste de fournisseurs accrédités de services d'entretien, de centres de formation et de centres de récupération et de recyclage (R et R) mobiles a été publiée sur le site Web du gouvernement.

Secteur de la fabrication

8. La reconversion du circuit de fabrication de mousse de polyuréthane (PU) d'Alternativa a été achevée en janvier 2016 avec l'élimination de 43,5 tonnes métriques (tm) (4,78 tonnes PAO) de HCFC-141b dans des polyols prémélangés. L'entreprise utilisait du cyclopentane pour la production de ses panneaux sandwich. La vérification et la certification de la reconversion ont été effectuées par un institut indépendant.

9. La reconversion de six entreprises de réfrigération commerciales comprenait l'élimination du HCFC-141b dans la mousse isolante à l'aide du formiate de méthyle, et le remplacement du frigorigène HCFC-22 par du R-410A et du R-404A¹. L'élément réfrigération pour la reconversion de six fabricants en réfrigération commerciale du HCFC-22 au R-410A et au R-404A a été achevé, ce qui a entraîné l'élimination de 14,7 tm (0,81 tonne PAO) de HCFC-22. Les équipements et les outils pour la récupération, la réutilisation et le confinement des frigorigènes, ont été livrés, ce qui aidera à réduire les fuites et à améliorer le confinement des frigorigènes pendant l'assemblage et la maintenance des équipements.

10. La reconversion de quatre entreprises de fabrication mousse isolante pour la réfrigération commerciale du HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés au formiate de méthyle a été achevée, et elle a permis d'éliminer 8,5 tm (0,935 tonne PAO) de HCFC-141b. Des machines d'injection de mousse de polyuréthane ont été livrées; l'installation, la mise en service et la formation sur place ont été effectuées. Les quatre entreprises fabriquent de la mousse isolante avec du formiate de méthyle. La reconversion de Frigoklima qui fabrique de la mousse isolante pour la réfrigération commerciale et dont la consommation totale est de 1,0 tm de HCFC-141b a été retardée, parce que le distributeur de mousse a été inondé et endommagé et qu'on a dû procéder à sa restructuration complète. Le fournisseur a évalué les dommages et le travail de réparation devrait être terminé d'ici juin 2016. On n'a pu procéder à la reconversion de la fabrication de la mousse isolante à SOKO, qui utilise 4,0 tm (0,44 tonne PAO) de HCFC-141b dans des polyols prémélangés, initialement prévue lors d'une reconversion utilisant le logiciel original pour le contrôle du dosage, parce qu'il fallait modifier les pompes, les tuyaux et la tête de

¹ Paragraphe 23 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/30.

mélange pour faire fonctionner normalement les machines à divers taux de production et proportions de produits chimiques. Ce travail a été prévu à la troisième tranche.

Secteur de l'entretien en réfrigération

11. Un atelier de formation a eu lieu en mai 2014 et 130 techniciens ont été formés et accrédités. Des équipements de démonstration des bonnes pratiques ont été livrés à vingt centres de formation. Pendant la mise en oeuvre de la stratégie régionale de gestion et de disposition des déchets de SAO en Asie centrale et orientale approuvée à la 69^e réunion, un atelier sur la récupération et le recyclage des frigorigènes ainsi que la collecte et la disposition des SAO a été organisé en octobre 2014, avec la participation de vingt centres de récupération et de recyclage au pays. Un centre autorisé de récupération et de recyclage a été équipé pour devenir un centre de gestion des déchets de SAO. Une association de réfrigération et de climatisation (Refrigeration and Air-conditioning (RAC) Association) a été établie en juin 2015.

Groupe de gestion des projets

12. L'Unité nationale d'ozone (UNO) a coordonné les activités du PGEH. Le rapport annuel et les rapports périodiques des tranches sont préparés par l'UNO avec l'aide de l'ONUDI.

Décaissement des fonds

13. En date de mars 2016, des 774 592 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 677 609 \$ US avaient été décaissés (Tableau 2). Le solde de 96 983 \$ US sera décaissé en 2016.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de la Bosnie-Herzégovine (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche*		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
ONUDI	631 282	630 973	143 310	46 636	774 592	677 609
Taux de décaissement (%)	100		36,2		89,1	

*10 pour cent du financement approuvé (14 331 \$ US) retenu conformément à la décision 72/31

Plan de mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

14. Le coût total des activités à mettre en oeuvre s'établit à 195 000 \$ US et il comprend le solde de la deuxième tranche :

- a) Réparation de la machine de mousse de polyuréthane de Frigoklima qui consomme 1,0 tm de HCFC-141b (5 000 \$ US) et reconversion au formiate de méthyle de la machine de mousse de polyuréthane de SOKO, qui consomme 4,0 tm de HCFC-141b (30 000 \$ US). Les deux entreprises seront reconverties d'ici la fin de 2016;
- b) Mise à jour de la législation afin d'inclure les HCFC dans les tarifs douaniers et la classification des produits, promulgation d'une nouvelle loi visant la détermination des postes frontaliers pour l'import-export de SAO avec les pays limitrophes, et établissement de codes nationaux de bonnes pratiques dans le secteur de la climatisation résidentielle (25 000 \$ US);

- c) Formation de 40 agents des douanes, inspecteurs et agents d'expédition en matière de loi législative nationale (National Legislative Act) visant l'élimination des HCFC, le contrôle des importations de HCFC, et l'identification des frigorigènes (30 000 \$ US);
- d) Soutien aux écoles professionnelles et universités par la fourniture d'équipements de formation (20 000 \$ US);
- e) Formation de 90 techniciens en bonnes pratiques d'entretien, de récupération et de recyclage des frigorigènes, et certification des techniciens (60 000 \$ US); et
- f) Activités de sensibilisation, et suivi et coordination de projets et présentation de rapports (25 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC en 2013 et financement retenu de la deuxième tranche

15. La Bosnie-Herzégovine n'était pas conforme aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal en 2013. Lorsque le Comité exécutif a approuvé la deuxième tranche, il a retenu 10 pour cent du financement convenu pour cette tranche de la phase I du PGEH, en fonction de la décision 54/34, jusqu'à ce que la consommation ait été établie pour 2013, et évalué si, et à quel point, une pénalité devrait être appliquée, jusqu'à la limite des fonds retenus de la deuxième tranche (décision 72/31 d)).

16. La consommation de HCFC en 2013 a été déclarée et vérifiée à 5,13 tonnes PAO par le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, ce qui était supérieur à la consommation maximale admissible de 4,7 tonnes PAO². La pénalité de 132 010 \$ US calculée selon l'appendice 7-A de l'accord entre le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et le Comité exécutif, est supérieure aux 14 331 \$ US retenus. Le montant de 14 331 \$ US sera donc la pénalité maximale appliquée dans ce cas.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

17. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a déjà émis pour 2016 un contingent d'importation de HCFC de 2,42 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de la fabrication

18. En ce qui a trait au coût de la reconversion de la machine de mousse de polyuréthane de SOKO, qui est similaire à une nouvelle machine achetée pour les cinq autres entreprises, l'ONUDI a expliqué que la machine de mousse actuelle de SOKO est une machine haute pression, donc le coût d'une nouvelle machine de performance et de capacité similaires serait plus élevé que celui des nouvelles machines de mousse basse pression achetées pour les cinq autres entreprises.

² Décision XXVII/10.

Secteur de l'entretien en réfrigération

19. Les activités du secteur de l'entretien ont été limitées durant la deuxième tranche, parce qu'on a accordé la priorité à la reconversion des secteurs de la fabrication, et parce que la formation de certains techniciens dans le cadre du plan d'élimination nationale, qui a été mis en oeuvre tard, n'a été effectuée qu'en 2013. On a décidé que la poursuite de la formation des techniciens serait reportée à la deuxième moitié de 2016, lorsque le code national des bonnes pratiques du secteur de la climatisation résidentielle serait établi et que le système de certification serait complètement introduit. Le report de la formation permettra d'inclure de nouvelles technologies et des frigorigènes de remplacement qui seront devenus commercialement disponibles.

Conclusion

20. La mise en oeuvre de la deuxième tranche avance comme prévu. La Bosnie-Herzégovine a été en conformité avec les objectifs de réglementation du Protocole de Montréal établis dans l'accord avec le Comité exécutif. Un système d'autorisation et de contingentement exécutoire a été établi afin de permettre la conformité aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal. L'interdiction d'utiliser du HCFC-141b pur et dans des polyols prémélangés est entrée en vigueur les 1^{er} janvier 2015 et 2016 respectivement. La reconversion d'une entreprise de mousse, la fabrication de mousse dans quatre entreprises de réfrigération commerciales et l'élément réfrigération de six entreprises de réfrigération commerciales a été achevée et elle a entraîné l'élimination de 6,53 tonnes PAO. Les projets de reconversion des deux entreprises de réfrigération restantes seront terminés en 2016. Des cours de formation ont été donnés à des techniciens et un programme de certification est en cours de mise en oeuvre. Des centres de récupération et de recyclage des frigorigènes ont été établis afin de faciliter l'utilisation durable des frigorigènes. Le décaissement global du financement a atteint 89 pour cent.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Bosnie-Herzégovine. Il recommande aussi l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH de la Bosnie-Herzégovine, et le plan correspondant de mise en oeuvre de la tranche 2016-2018, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	117 692	8 238	ONUDI